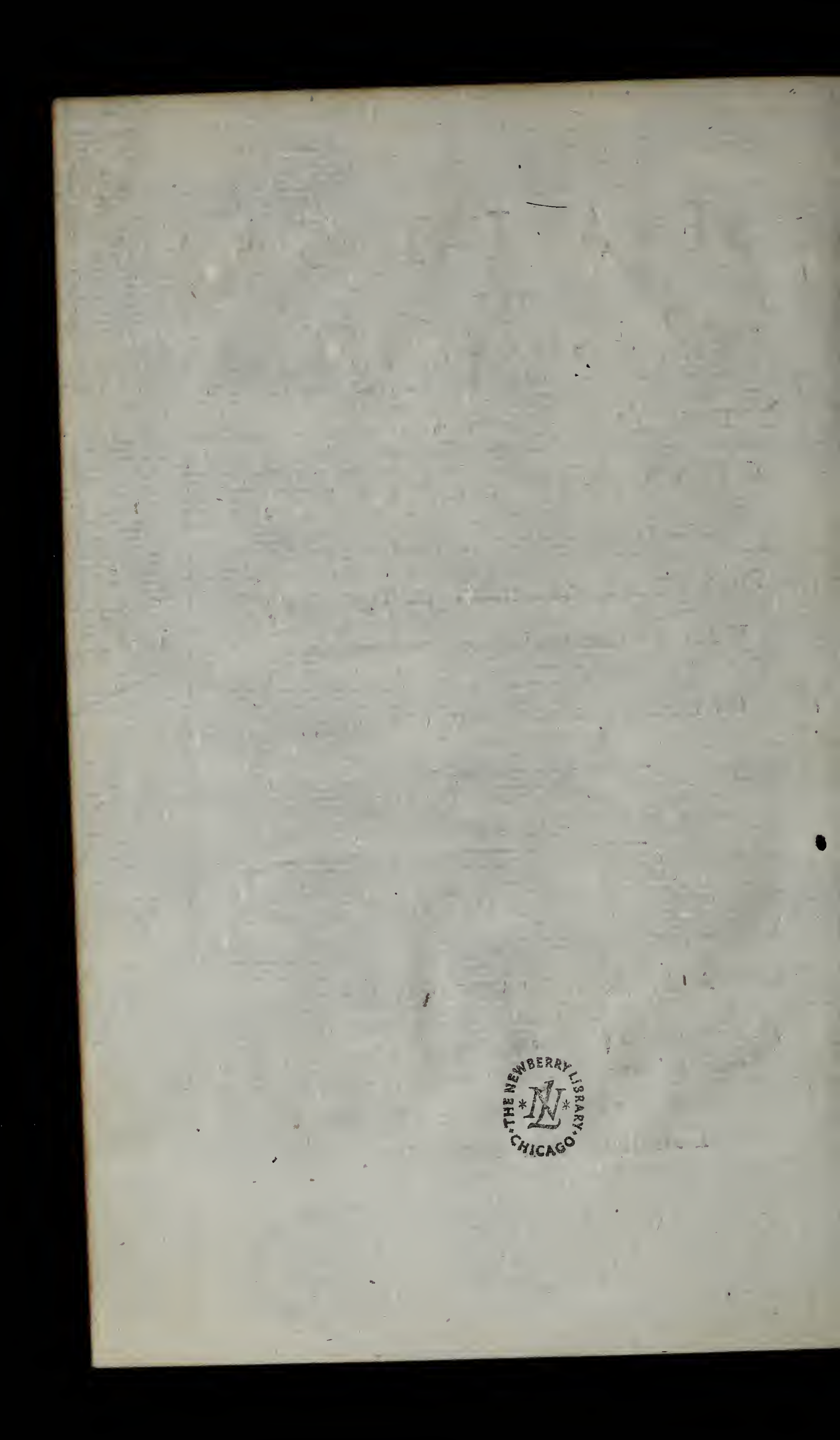
FAITS
ET
GESTES

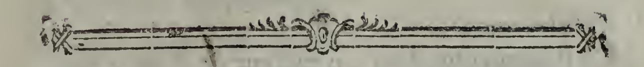
DE L'HONORABLE
CHARLES CHABROUD,
PROCUREUR, AVOCAT,
DEPUTÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,
BLANCHISSEUR DU HÉROS D'OUESSANT,
ENFIN
UN DES JUGES DE LA VILLE DE PARIS.

Vipere, ceſſe enfin de ſiffler.
FLOR. Liv. 4. Cap. 12.

A ARISTOCRATOPOLIS;
De l'imprimerie de la ci-devant juſtice, à l'enſeigne de la ci-devant vérité, & ſe trouve chez les opprimés.

L'an deux de la démagogie.





FAITS & GESTES

DE L'HONORABLE

CHARLES CHABROUD,

Procureur, avocat, député à l'assemblée nationale, blanchisseur du héros d'Ouessant, enfin un des juges de la ville de Paris.

L'ORIGINE de l'antique famille de Charles Chabroud se perd dans la nuit des tems; mais nous connoissons son grand-pere. Il étoit tailleur à Saint Jean-de-Bournay, village situé à trois lieues de Vienne, dans la ci-devant province de Dauphiné. Dire tailleur d'un petit village, n'est pas désigner un homme aisé; nous pouvons assurer seulement que si le grand-pere Chabroud étoit pauvre au point de recevoir la charité, il étoit aussi honnête homme,

C'eſt beaucoup dans un tailleur & dans le chef de la famille des Chabroud. Heureuſement nous pouvons certifier le contraire du fils & du petit-fils, & on verra bientôt que dans tous les tems ils firent des efforts prodigieux pour laver leur famille de cette tache de pauvreté.

Le pere de l'honorable Charles Chabroud fut le fils unique du tailleur de Saint Jean-de-Bournay. Le proverbe, *tel pere*, *tel enfant*, n'a pas été vrai pour lui; entraîné par un torrent de paſſions & de vices, il fut complice d'un aſſaſſinat dès l'âge de dix-huit ans. Le procureur du roi de Vienne porte une plainte contre Chabroud & conſorts; ils ſont décrétés, mais ils n'ont pas la mal-adreſſe de ſe laiſſer prendre; ils diſparoiſſent.

Que faire, que devenir? En de pareilles circonſtances l'homme foible ſe déſole, l'homme ort ſe met au-deſſus des événemens, & ſans s'arrêter aux reproches de ſa conſcience, qui ne lui met devant les yeux que des remords,

il repouſſe les préjugés & cherche à parer les inconvéniens qui pourroient réſulter de ſa brouillerie avec la juſtice. C'eſt ce que fit le pere Chabroud. Né rampant & diſſimulé, il ne dédaigna point d'entrer au ſervice du ſieur Vallet, procureur au parlement de Grenoble; & c'eſt à cette ſalutaire démarche que nous devons la perle des rapporteurs ; ſans elle Chabroud le pere ſeroit mort ariſtocratiquement, c'eſt-à-dire ſur un échafaud, & ſon fils n'avoit pas encore vu le jour.

Chabroud le pere ſavoit un peu écrire, & le ſieur Vallet mit le talent à profit. Il n'avoit pas toujours de ſallons à frotter, d'habits à vergetter, de ſouliers à décroter, mais il avoit toujours quelques griffonages à faire, & il étoit d'autant plus ſatisfait de Chabroud dans cet emploi, qu'il s'acquittoit à ſon très-grand contentement d'écritures *délicates*, qu'une main plus exercée que la ſienne n'auroit peut-être pas eu l'adreſſe d'exécuter.

Tous ces bons offices gagnerent le cœur du ſieur Vallet, il auroit éprouvé un chagrin mortel ſi la juſtice étoit venue lui enlever ſon adroit *factotum* Chabroud ; auſſi parvint-il, par ſes ſollicitations & ſes amis, à obtenir de M. de Moydieu, alors procureur général au parlement de Grenoble, qu'il fermeroit les yeux ſur le crime de l'induſtrieux domeſtique ; crime qu'on eut ſoin de lui repréſenter, d'ailleurs, comme l'événement le plus innocent & le plus malheureux.

Mais à peine le fils du tailleur de Saint Jean-de-Bournay fut-il aſſuré de l'impunité, que ſon cœur s'ouvrit à l'ingratitude. Qui le croiroit ? Il abandonna le ſieur Vallet pour aller à Vienne ſe faire clerc de procureur. Son induſtrieuſe ambition ne le laiſſa pas long-tems dans cet état. Les offices de procureur étoient alors à fort bon marché, on les avoit pour trois ou quatre louis ; ce n'étoit aſſurément pas cher, mais quelqu'un qui auroit pu en

avoir un pour rien, auroit certainement fait une bien meilleure affaire. C'eſt ce que tenta le pere Chabroud, & c'eſt à quoi il réuſſit. Il propoſe à un procureur de jouer ſon office ; celui-ci balance, il réfléchit cependant qu'avec un peu de bonheur il peut avoir ſon office & la valeur en argent, il prend le fatal cornet, il pouſſe les dez, & ſon adverſaire lui gagne l'office au paſſe-dix.

Voilà donc Chabroud procureur ; la fortune le fait entrer dans cette carriere, il ne peut la parcourir qu'avec honneur & gloire. C'eſt un fait certain, mais s'il avoit un peu d'argent comptant, il pourroit encore la parcourir avec profit. « Voyons, dit-il, en lui-même, examinons ; il doit exiſter des moyens faciles de » ſe procurer de l'argent, & s'il eſt vrai qu'on » puiſſe y parvenir, quand on n'a *ni humeur* » *ni honneur*, je pourrai aſſurément réuſſir ; je » crois n'avoir jamais remarqué en moi ni

» l'un ni l'autre. Jettons donc les yeux ſur ce » qui m'entoure. »

Il vit alors que le ſieur Couturier, procureur, ſon honnête confrere, avoit une demoiſelle à pourvoir. C'étoit très-certainement une fille de bien; mais par une de ces fatalités, qu'on ne ſauroit gueres définir, elle ſe comportoit, depuis quelque tems, aſſez mal. Son pere avoit de la rancune contre elle, les procureurs ſont ranculiers; Chabroud qui, comme on juge bien, avoit bon cœur, vit ces tracaſſeries avec un chagrin mêlé de plaiſir, & il propoſa au pere Couturier de le débarraſſer de ſa fille. Celui-ci accepte avec tranſport; voilà Chabroud marié, voilà Chabroud bien aiſe; & madame Chabroud bien contente, parce qu'elle eut le bonheur d'épouſer un homme trop philoſophe, pour s'appercevoir des petites irrégularités qu'elle continua de mettre dans ſa conduite.

Cette heureuſe union donna le jour à bon

nombre d'enfans, dont quatre vivent encore ; & ces quatre ſont l'honorable Charles Chabroud, une fille, un abbé & un commis au contrôle.

Quoique l'enfance des grands hommes ſoit toujours à-peu-près la même, il eſt cependant vrai de dire que le grand Chabroud annonça, dès le bas-âge, les talens inouis qui l'ont fait diſtinguer. Si ſon régent vouloit moleſter quelques-uns des petits poliſſons, ſes camarades, il prenoit leur parti avec courage, quand ils lui avoient donné préalablement leurs toupies ou leurs volans ; & lorſque ſes freres & ſa ſœur faiſoient quelques petites fraſques dans la maiſon paternelle, il les défendoit *unguibus & roſtro* envers tout le monde, pourvu qu'ils lui donnaſſent leur déjeûner ou leur goûter ; notre héros faiſoit preuve dès-lors du déſintéreſſement qu'il a montré dans le rapport de l'affaire du duc d'Orléans.

Son pere, qui vouloit l'initier dans les myſteres de la chicane, le fit paſſer du collége dans l'étude d'un procureur ; & comme il y développa les plus grands talens pour la pratique, l'auteur de ſes jours s'empreſſa de lui acheter un office. Il réuſſit d'une maniere incroyable ; en moins de ſix ans il gagna plus de ſoixante mille livres. A la vérité, tous ſes cliens ne ſe louerent pas de ſes procédés ; mais quel eſt celui qui peut ſe flatter de contenter également tout le monde ? Quoi qu'il en ſoit, c'étoit le plus habile fabriquant de rôles qu'il y eût en Dauphiné ; & c'eſt à cette facilité prodigieuſe qu'il doit ſa fortune. Qu'on ne croie pas cependant qu'il fut intéreſſé ; car il ne vouloit abſolument que le *bien* de ſes cliens, & il s'en contentoit quand il n'y avoit point d'argent à retirer. Peut-on montrer plus de généroſité ? Non ſans doute. Auſſi lors qu'au bout de ſes nombreuſes patrocines, notre grand Chabroud accrochoit par-ci par-là quelques louis ; à la

bonne heure, il les gardoit ; mais il ſavoit s'en paſſer quand il n'y avoit rien à prendre. Qu'on oſe ajouter foi, après cela, au reproche auſſi ridicule que peu fondé, qu'on lui a fait d'aimer l'argent, & de tout oſer pour ſe procurer ce vil métal.

L'honorable Charles ne ſe diſtinguoit pas ſeulement par ce talent ; il en avoit un autre, non moins précieux, qui étoit de montrer une affaire ſous le point de vue le plus avantageux à celui qui vouloit la pourſuivre.

Enſuite il l'embrouilloit, la débrouilloit, la ſimplifioit, la compliquoit, & la chargeoit à ſon gré de tant d'incidens, que juges & plaideurs lui demandoient grâce, & que dans le vrai, l'affaire n'avoit été & ne pouvoit être bonne que pour lui. Tel on voit un vent d'abord paiſible, enſuite impétueux, acquérir de la force en agitant les flots, les troublant & les ſoulevant, tandis que les navigateurs épou-

vantés prient le ciel & luttent contre la tempête pour garantir du naufrage tout ce qu'ils n'ont pas jetté à la mer.

Ces heureuſes diſpoſitions, accompagnées d'un caractere politique & ambitieux à l'excés, lui firent des ennemis. Il en trouvoit un dans chacun de ſes confreres, qui, pour excuſer leur haine, prétendoient que Me Charles Chabroud avoit perdu l'habitude de rougir, ce qui eſt incroyable dans un procureur; qu'il étoit ſans ceſſe à la piſte des affaires, qu'il les rendoit éternelles : en un mot, puiſqu'il faut le répéter, qu'il n'y avoit pas d'extorſions qu'il ne mît en uſage. N'eſt-ce pas le langage de confreres envieux qui voudroient bien pouvoir en faire autant?

Quoi qu'il en ſoit, le ſieur Couturier ſon grand-pere qui lui rendoit juſtice, & qui ayant exercé lui-même la profeſſion de ſon petit-fils, étoit mieux en état que tout autre d'appré-

cier ſes vertus & ſes talens, voulut le récompenſer en lui donnant une vieille créance ſur un malheureux payſan du village de Pinet: Une vieille créance qu'il n'a pas été poſſible à un vieux procureur de faire payer, doit être quelque choſe de bien mauvais; n'importe, notre héros ſaura la bonifier. Que fait-il? Bientôt il pourſuit le payſan, il lui fait ſignifier exploit ſur exploit, il l'arrange de toutes pieces; enfin il fait tant & ſi bien que la créance, primitivement de 400 liv., s'éleve par le moyen ingénieux de la patrocine, à 3000 liv. Le pauvre diable de payſan ne peut plus ſupporter ce peſant fardeau, il ſuccombe, on ſaiſit ſes biens, des bandes de recors le chaſſent de chez lui, de nombreux cavaliers de maréchauſſée lui impoſent ſilence: l'honorable Chabroud n'a pas la foibleſſe de ſe laiſſer attendrir par les pleurs, les cris de la femme & des enfans de cet infortuné, qu'on prive de tout; il les voit d'un œil ſec abandonner leurs foyers, le cœur briſé par la dou-

leur, & prenant le ciel à témoin de la barbarie avec laquelle on les traite. Charles Chabroud s'empare de leur maiſon avec autant de loyauté que de courage. Telle eſt au vrai la maniere dont il conquit le premier bien-fonds dont ait joui ſa famille. Il s'embarraſſe peu de l'excédent qu'il avoit à payer ; le bien reſta toujours le même, mais les frais groſſirent à volonté ; le payſan étoit ſans connoiſſances, ſans appui, ſans reſſources ; & l'honorable Charles ſavoit plaider.

" Un ſuccès auſſi complet ne pouvoit que ſuſciter de nouveaux envieux à Me Chabroud, les voiſins du domaine qu'il vénoit de conquérir, prétendirent qu'il y avoit de l'odieux, de l'inhumanité dans ſa conduite, & ils refuſerent de le voir. Dégoûté bien plus qu'inquiété de ces tracaſſeries, il renonça à ces ridicules voiſins qui ſe donnoient les airs d'être délicats & honnêtes ; & pour ſe débarraſſer de leurs regards importuns qui ſembloient toujours lui

reprocher sa conduite vis-à-vis le malheureux paysan, il vendit ce domaine, & en acheta un plus considérable à Moydieu, où il obtint, par la force de son art, pour 40,000 liv. ce qui en valoit 70,000 liv. C'est, en effet, un art bien admirable que celui de savoir ainsi maîtriser la fortune; rien de tel que de bien connoître les affaires; l'honorable Charles Chabroud possede au suprême degré le rare talent de les traiter, aussi n'en est-il aucune dans lesquelles il n'ait eu le plus étonnant succès. Le village de Moydieu devint pour lui un nouveau champ où il méditoit d'amples moissons; aussi toutes les fois qu'il y venoit, il étudioit les besoins des malheureux, leur tendoit adroitement une main secourable, obtenoit d'eux à bas prix des grains, des coupes de bois, &c. revendoit ensuite ces objets, & il avoit toujours assez d'adresse pour doubler ses déboursés. Qu'il est heureux de savoir allier ainsi l'agréable à l'utile!

Après avoir exercé pendant six ans avec cette générosité distinguée l'etat de procureur, l'honorable Charles voulut, en 1777, devenir avocat. Ce n'est pas qu'il eût jamais étudié le droit; mais qu'importent les études à l'homme de génie ! Les sciences, les arts, les belles-lettres, rien ne lui est étranger, & très-souvent il se montre aussi habile dans les unes que dans les autres; l'ordre des avocats de Grenoble craignit la grande réputation de M^e. Charles Chabroud, & refusa de l'admettre dans son sein. *Nous ne le recevrons jamais parmi nous*, disoient-ils; *si l'on mettoit sa robe à la presse, on en verroit sortir encore le sang; ou tout au moins les larmes de ses clients.*

Cette méchanceté n'étoit pas faite pour refroidir ni déconcerter le blanchisseur de Capet : *vainement vous vous y opposez*, répondit-il, *je serai avocat malgré vous & vos dents*, & il le fut.

Lorsqu'il fit cette réponse, il se souvint de

ce

ce même M. de Moydieu qui avoit jadis empêché ſon pere d'être le principal acteur d'une ſcène publique; il le ſupplia de le ſéconder dans ſon entrepriſe, de le faire recevoir avocat; & comme le procureur général jouiſſoit du plus grand crédit & de la plus haute conſidération, il parvint, non ſans peine, à le faire agréer; trop heureux de s'être ſouſtrait par ce moyen aux ſollicitations importunes de l'honorable Charles Chabroud.

Il ne ſe diſtingua pas moins dans le ſublime emploi de défenſeur de la veuve & de l'orphelin que dans celui de procureur. On remarqua ſeulement qu'il le remplit avec trop d'exactitude, & que de crainte de dire trop, il donna toujours de très-longs plaidoyers & de plus longs mémoires. Cette marque de délicateſſe ne fut conſidérée par les méchants que comme la manifeſtation d'un ſordide intérêt, & ils fondoient leurs obſervations ſur ce que l'uſage de Vienne étant que les avocats taxent eux-

mêmes leurs honoraires, ſuivant la longueur de leurs ouvrages, ils ſuppoſoient que l'honorable Charles allongeoit la courroie pour augmenter le prix de ſon labeur. Ils alloient plus loin, ils lui firent un crime de ce qu'il ſe chargeoit des plus petites affaires, qu'il avoit l'art enſuite d'aggrandir; les cliens ſe plaignoient quelquefois d'avoir été ruinés par lui; les avocats & les juges s'en ſcandaliſèrent, ils s'oublièrent juſqu'au point de lui faire ſouvent de très-vives ſemonces, & de le menacer de l'interdiction.

Ainſi donc l'homme de mérite ſera toujours perſécuté; ſes ennemis trouvent toujours des prétextes, même dans les actions les plus honnêtes & les plus louables.

Mais, *à l'humanité ſi parfait que l'on fût,*
Toujours par quelque foible on paya ſon tribut;

L'honorable Charles étoit homme; rien de ce qui appartient à l'humanité ne devoit donc

lui être étranger. Que mon lecteur ne soit pas surpris maintenant si je lui fais connoître *quelque foible* de mon héros. Il a vu que je me suis empressé de lui rendre justice, que j'ai loué ses vertus, ses talens, ainsi qu'il ne m'impute pas à crime ce que je vais dévoiler. *Un historien ami de la vérité doit dire tout, pourvu que* ce soit avec candeur & sans fiel.

Je vais donc dire tout; mais auparavant, il est indispensable que je fasse observer combien les hommes sont malheureux de dépendre & d'être en quelque sorte le jouet des passions & des circonstances.

Si notre grand Chabroud avoit eu moins d'amour pour la gloire, si les occasions ne se fussent pas présentées, est-ce qu'il auroit jamais pensé à faire les deux, & même les trois mains dans un procès? Mais si le ciel lui accorda des connoissances transcendantes, étoit-ce pour les enfouir? Et comment peut-on

mieux les mettre dans tout leur jour, qu'en ſoutenant le pour & le contre; & devenant de ſimple avocat, le juge des parties qu'on a excité à plaider? Voilà le rafinement de l'art, des talens; voilà comment il faut que le génie influe ſur toutes nos entrepriſes; c'eſt ainſi que ſe comporta l'honorable Charles dans la plupart des affaires qu'il dirigea; c'eſt ainſi en particulier qu'il ſe comporta dans le procès des malheureux négocians de Vienne, *Raymond* & *Boiron*.

En 1778 une chanſon calomnieuſe donna lieu à un procès criminel entre les deux familles. L'ami, le ci-devant confrere de notre héros, l'ingénieux procureur Peyrard, depuis avocat, comme l'honorable Charles, fut accuſé de ſubordination de témoins; il avoit la confiance de Boiron, décrété d'ajournement perſonnel à Vienne: il appelle à la cour, & le blanchiſſeur de Philippe Capet eſt chargé de le blanchir. Il eſt peut-être plus difficile

de blanchir un procureur comme Peyrard ; *que de blanchir la tête d'un nègre ; mais on verra que le grand Chabroud n'y perdit pas plus son savon & sa lessive* que dans le blanchissage de Capet, tant il est vrai que le génie se rit des obstacles qui paroissent insurmontables aux yeux du vulgaire.

Mais l'honorable Charles étoit en même-tems le conseil de Boiron, comme il l'avoit été aussi de Raymond, & je ne vois à cela, quoiqu'on en puisse dire, rien de criminel; car un habile avocat peut conseiller en même tems un plaideur & son adversaire, comme Philidor, *dans une partie d'échecs*, pourroit donner des conseils à deux joueurs qui mettroient en lui sa confiance, & qu'on ne prenne pas cette comparaison pour une subtilité. Certes c'est un raisonnement à la Mirabeau, & il est bon, & il est innocent, & il est sincere, ce raisonnement qui peint à l'esprit ce qu'il veut dire, comme le visage du ci-devant comte

de Mirabeau exprime la franchiſe & la loyauté.

Comment ſe comporter toutefois dans cette affaire ? il fallut perdre l'ami Peyrard, ou ſacrifier le malheureux Boiron. Comment faire ? Il n'y avoit pas à balancer, & il devoit ſacrifier ce derniet ; l'amitié, ce ſentiment auſſi doux que ſublime, en impoſoit le devoir à l'honorable Chabroud, & il étoit trop honnête homme pour ne pas céder à cette impulſion. Cependant il avoit donné à Boiron une conſultation qui n'étoit pas ſignée, ſi l'on veut, mais qu'il avoit eu la bonne foi d'écrire toute entiere de ſa main, & dans laquelle il démontroit à Boiron qu'il ne pouvoit pas perdre ſon procès. Qu'importe ? il eut l'héroïſme de défendre Peyrard ; il fit plus : car, malgré qu'il fût l'avocat de ce procureur & de toutes les autres parties, il ſe fit choiſir pour aſſeſſeur lors du jugement de la même affaire, de laquelle il devint encore le rapporteur. Après

un pareil trait, que l'envie se taise, qu'on rende justice au mérite, & que l'on convienne que de semblables procédés doivent bien rendre glorieux les électeurs de Paris, qui ont eu la perspicacité de distinguer le mérite du grand Chabroud, & de le mettre au nombre de leurs juges. Mais qu'ils admirent encore ! Sur le rapport de l'honorable Charles, le fils de Boiron fut condamné au bannissement, à des amendes, à des dépens, &c. & Raymond qui s'étoit toujours présenté à notre héros avec les mains pleines d'argumens irrésistibles, obtint le triomphe le plus complet, tant il est vrai que le raisonnement sert souvent bien plus que la raison, dans un procès.

Qui pourroit se le persuader, si l'on ne savoit que pour le plus souvent on persécute l'innocence. Le parlement, mais c'étoit sous l'ancien régime; le parlement, dis-je, de Grenoble trouva certaines irrégularités dans la procédure instruite contre le suborneur Pey-

rard, qu'il se borna à mettre hors de cour : il réforma le jugement Chabrouien, qui immoloit Boiron, & accorda les réparations les plus complettes à celui-ci, & en un mot, lui fit gagner tout ce qu'il avoit perdu.

Il semble que cet ambitieux auroit dû se borner là ; point du tout : un an après, il présenta une requête au parlement de Grenoble, dans laquelle il exposoit que l'honorable Chabroud avoit abusé de sa confiance ; & pour preuve, il citoit la consultation dont j'ai parlé. Il concluoit à ce que l'arrêt du parlement fût transcrit en marge de l'odieuse sentence, de même que la requête. Sur ce ordonna ce de soit montré au sieur Chabroud.

Lors de l'assignation, l'honorable Charles répondit qu'il ne désavoue pas la consultation, mais qu'elle n'est pas signée, & que d'ailleurs, il n'a pas le tems de s'expliquer ni d'examiner l'affaire, étant obligé de partir pour

les Etats-généraux auxquels il eſt député.

Cette réponſe tranſporte Boiron, les *bouillons* de la fureur l'emportent de nouveau vers le parlement, lequel rend un arrêt, ô comble de l'injuſtice ariſtocratique, par lequel il condamne l'honorable Chabroud en une aumône, & à reſtituer la portion des épices de la ſentence qui avoit condamné Boiron; & en une interdiction jusqu'au paiement du tout; fait défenſe à l'honorable Chabroud de récidiver, & ſurſeoit à l'exécution juſqu'après les états-généraux.

Ces perſécutions ne ſont pas les ſeules qu'eût à eſſuyer l'honorable Charles. Lors de ſon départ pour les états-généraux, la médiſance alla juſqu'à lui reprocher qu'il avoit un oncle employé dans les fermes à Sainte-Colombe en Lyonnois, auquel il faiſoit douze livres de penſion par mois, ſous la condition expreſſe qu'il ne viendroit pas à Vienne mortifier ſa

vanité par le fpectacle de fa mifere. On publia que fes freres étoient de mauvais fujets. Que *l'abbé* qui n'avoit jamais pu fe faire ordonner vivoit fcandaleufemenr avec la femme d'un ci-devant perruquier qui fourniffoit à tous fes befoins; que *le commis au contrôle*, chaffé de fon bureau pour quelques gentilleffes, avoit manifefté à Lyon un fingulier talent pour imiter des lettres de change qui donnerent le change à plufieurs négociants, ce qui l'obligea à porter fes talens en Savoie, où il paffa avec une concubine qu'il y a époufée. On difait même, que la femme de Charles l'inviolable, trop familiere avec le fieur Renard, receveur des taille, & le fieur Riche, financier, fourniffait trop de matéraiux, à la chronique fcandaleufe de Moydieu, où elle paffait la belle faifon avec eux; mais que ne difait pas la médifance, & qui peut prêter l'oreille à fes mordicans propos, fi ce n'eft les défœuvrés des grandes villes, ou les femmes malicieufes des villages?

La méchanceté ne reſte point en ſi beau chemin. Lorſque l'honorable Charles fut député, la ville de Grenoble ſe rappellant ſes hauts faits, brûla ſon effigie, & le prétexte fut qu'il avoit mis en uſage, pour ſe faire nommer, les cabales les plus répréhenſibles & les plus odieuſes. Mais il s'en vengea bien noblement lorſqu'il fut arrivé dans la capitale, il s'empreſſa d'écrire & d'envoyer dans ſa patrie de ces écrits, de ces lettres, de ces pamphets *bouillonnans* de patriotiſme, que les ariſtocrates appelloient des écrits incendiaires. Ils ne partoient cependant que d'un cœur amoureux du ſouverain bien. Je me rappellerai ſans ceſſe une ſuperbe expreſſion que renfermait l'un deux. *Il faut*, y étoit-il dit, *que la liberté ſorte de la fumée que produira l'incendie des châteaux*. Ces mots devroient être gravés ſur toutes les portes des maiſons de ces vils ſeigneurs, qu'il a ſi bien relancé par l'entremiſe du ſieur *Fleury* ſon beau-frere, dont il entretient le patriotiſme par ſa correſpondance, & qui a ſi bien profité

de ſes conſeils, qu'il a écraſé tous les ſeigneurs des environs de ſa paroiſſe, auxquels il devoit ſa fortune & ſon exiſtence.

Jamais les ſerpens de l'envie ne ſifflèrent avec plus de force contre l'honorable Charles, que lors de ſon rapport de l'affaire du 6 octobre: avant de l'entendre, tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens à Paris, étoient perſuadé que le duc d'Orléans & Mirabeau l'infâme, étoient les auteurs des crimes exécrables, qui ſe commirent à Verſailles; mais après l'avoir entendu, il n'y eut que les ariſtocrates de convaincus. On l'attaqua de tous les côtés, avec une ſorte d'acharnement & une eſpèce de ſuccés; l'abbé Maury lui reprocha d'avoir pourſuivi les témoins comme des accuſés; de n'avoir rien négligé pour découvrir des contradictions, ou des fauſſetés, dans leurs dépoſitions, qu'il tâchoit de réfuter les unes après les autres; d'avoir dit que les témoins n'avoient pas vu ce qu'ils avoient cru voir; de n'avoir pas entendu ce qu'ils dépoſoient avoir entendu; d'avoir

ſuivi dans l'examen des faits, une régle de critique qui a égaré tant d'hiſtoriens, en ramenant toujours la vérité aux caracteres de la vraiſemblance; d'avoir conjecturé que tout étoit conjectural dans cette procédure criminelle; enfin d'avoir, au lieu d'un rapport impartial, préſenté un plaidoyer, ou plutôt un panégyrique en faveur des accuſés.

En voilà ſans doute beaucoup, pour faire des reproches à l'honorable Charles, qu'il ne mérite pas. Car tout le monde ſait bien aujourd'hui, que ſon rapport avoit été fait par M. de Mirabeau; que malgré la digne amitié qu'il a pour cet inviolable, il n'auroit jamais conſenti à l'avouer, ſi le Capétien d'Orléans ne lui avoit fait les politeſſes les plus ſonnantes & les mieuxcomptées; enfin que s'il ne ſatisfit pas & Mirabeau & d'Orléans, & le public enragé & les honnêtes gens, ce ne fut pas ſa faute; car il fit le plus patriotiquement poſſible, & il appuia avec beaucoup d'énergie ſur les paſſages marqués par Mira-

beau. Il faut convenir toutefois qu'il gliffa fur plufieurs de ceux qui concernoient le bourgeoné ; mais c'étoit la faute de celui-ci, qui ne fit pas à l'honorable Charles toutes les amitiés qu'il lui avoit promifes. Il eft donc très-certain que cet éminent député s'eft comporté dans cette affaire auffi noblement qu'il a pu.

Le rapport qu'il fit le 13 décembre dernier, concernant un prétendu maffacre des patriotes d'Uzès, ne fut pas à la vérité auffi beau que le premier ; mais qu'on reconnut bien son éloquence entraînante dans la peinture, qu'il fit *des citoyens égorgés, des cordes menaçantes & des cloches bruyatens !* Quel dommage que pour rendre ce rapport vraifemblable, il n'y eût rien de tout cela de vrai ! Mais malheureufement notre héros fut obligé ds travailler à la hâte fur les données d'un mannequin, M. Voulland, que le parti proteftant fait mouvoir à fon gré, & à fort bon marché. Comme ce n'eft pas là le principe de l'honorable Char-

les, & que d'ailleurs M. Voulland fut démenti par des délibérations de la ville d'Uzès sa patrie, *qui le livroient à la honte de ses remords*, son rapport ne fut pas tout ce qu'il auroit pu être, & il ne produisit que le misérable effet de jetter dans la désolation plusieurs familles, en faisant mander leur chef à la barre, & d'inquiéter le marquis de Bouzols, qui dans la mauvaise humeur que cette bagatelle nationale lui inspira, n'auroit pas manqué de gratifier M. Voulland de cent coups de pieds dans le derriere, s'il avoit eu l'honneur de le rencontrer dans ce moment.

En attendant cette gratification, l'honorable Charles a été récompensé de ses travaux & de ses vertus par l'élection qu'on a fait de lui à la place d'un des juges de la capitale ; s'il n'a point accepté, qu'on ne pense pas que son patriotisme soit pour cela refroidi ; mais c'est qu'il y a été porté par la délicatesse excessive qui fait la base de son caractere, & d'après laquelle il ne pouroit être juge de Paris sans s'être lavé

651

des impiétés que vomit sur lui le parlement de Grenoble. Voilà le véritable motif de son refus dont on doit lui savoir gré & duquel certainement on ne manquera pas de le récompenser un jour (1).

Quoi qu'il en soit, mais c'est le sort des honnêtes gens, & cela doit consoler l'honorable Charles, il n'est pas de mauvais calembours, de méchantes plaisanteries qui n'aient été faites sur son compte. L'autre jour, & je finirai par ce trait, sans vouloir m'abaisser à en rapporter d'autres ; l'autre jour, dis-je, un important adressant la parole à ce grand homme, s'écria : *Il étoit bien inutile, ô blanchisseur Chabroud, que vous prissiez tant de peine pour laver d'Orléans & Mirabeau, car vous ne parviendrez jamais à les sécher, à moins que vous ne leur fassiez part de votre corde pour les...... tendre.*

(1) *On s'empressera sans doute de saisir l'occasion que viennent d'offrir MM. Chabroud & Barnave, en écrivant au département du Dauphiné, qu'il seroit bien qu'on les nommât pour la seconde législature, & qu'on fît appuier cette demande par tous leurs partisans.*

F I N.